

La Fondation de l'Université Laval

États financiers
Au 30 avril 2019

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C1

Téléphone 418 653-4431
Télécopie 418 656-0800
Courriel info.quebec@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
La Fondation de l'Université Laval,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL** (Fondation), qui comprennent le bilan au 30 avril 2019, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 avril 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 3 octobre 2019

La Fondation de l'Université Laval

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 30 avril

	Fonds d'administration générale		Fonds d'enseignement, de recherche et de développement		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	Total
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
PRODUITS										
Souscriptions	371 876 \$	85 497 \$	14 383 674 \$	17 306 724 \$	- \$	- \$	1 848 978 \$	2 027 539 \$	16 804 528 \$	19 419 760 \$
Revenus nets de placements (note 12)	176 370	22 742	1 863 151	677 446	-	-	12 259 823	6 836 158	14 299 344	7 536 346
Contribution de l'Université Laval (note 13)	1 784 248	1 583 510	-	-	-	-	-	-	1 784 248	1 583 510
Revenu net des stationnements (note 14)	2 698 007	2 736 060	-	-	-	-	-	-	2 698 007	2 736 060
Carte Partenaire (note 10)	775 230	871 667	-	-	-	-	-	-	775 230	871 667
Activités des diplômés (note 10)	202 797	205 287	-	-	-	-	-	-	202 797	205 287
Commandites (note 10)	389 666	407 360	-	-	-	-	-	-	389 666	407 360
	6 398 194	5 912 123	16 246 825	17 984 170	-	-	14 108 801	8 863 697	36 753 820	32 759 990
CHARGES										
Amortissement des Immobilisations	-	-	-	-	38 862	40 684	-	-	38 862	40 684
Salaires et charges sociales	5 308 097	5 295 256	-	-	-	-	-	-	5 308 097	5 295 256
Honoraires professionnels	469 803	412 741	-	-	-	-	-	-	469 803	412 741
Abonnement, cotisations et licences	202 286	161 708	-	-	-	-	-	-	202 286	161 708
Publicité et promotion	65 879	133 332	-	-	-	-	-	-	65 879	133 332
Charges locatives	237 020	233 881	-	-	-	-	-	-	237 020	233 881
Contributions	42 032	56 770	-	-	-	-	-	-	42 032	56 770
Papeterie et frais de bureau	93 823	108 281	-	-	-	-	-	-	93 823	108 281
Frais de réception	338 548	401 317	-	-	-	-	-	-	338 548	401 317
Frais de représentation, de déplacement et de réunion	70 058	67 531	-	-	-	-	-	-	70 058	67 531
Télécommunications	87 746	75 276	-	-	-	-	-	-	87 746	75 276
Frais bancaires et financiers	78 348	83 095	-	-	-	-	-	-	78 348	83 095
Frais d'envoi	87 942	85 821	-	-	-	-	-	-	87 942	85 821
Formation	59 068	52 829	-	-	-	-	-	-	59 068	52 829
Entretien et réparations	6 149	7 535	-	-	-	-	-	-	6 149	7 535
Fournitures	73 946	53 703	-	-	-	-	-	-	73 946	53 703
	7 200 746	7 229 076	-	-	38 862	40 684	-	-	7 239 607	7 269 760
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) AVANT SUBVENTIONS VERSÉES										
	(802 551)	(1 316 953)	16 246 825	17 984 170	(38 862)	(40 684)	14 108 801	8 863 697	29 514 213	25 490 230
Subventions versées	229 150	200 100	20 650 511	21 602 353	-	-	-	-	20 879 661	21 802 453
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES)										
	(1 031 701)\$	(1 517 053)\$	(4 403 686)\$	(3 618 183)\$	(38 862)\$	(40 684)\$	14 108 801 \$	8 863 697 \$	8 634 552 \$	3 687 777 \$

La Fondation de l'Université Laval

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 30 avril

	Fonds d'administration générale		Fonds d'enseignement, de recherche et de développement		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	Total
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
SOLDE, début de l'exercice	4 260 952 \$	4 154 802 \$	74 201 720 \$	75 691 845 \$	137 782 \$	139 414 \$	136 980 086 \$	131 906 702 \$	215 880 540 \$	211 892 763 \$
Excédent des produits (charges)	(1 031 701)	(1 517 053)	(4 403 686)	(3 618 183)	(38 662)	(40 684)	14 108 801	8 883 697	8 634 652	3 687 777
	3 229 251	2 637 749	69 798 034	72 073 662	98 920	98 730	151 088 887	140 770 399	224 215 092	215 580 540
Virements interfonds										
Acquisition d'immobilisations	(21 653)	(39 052)	-	-	21 653	39 052	-	-	-	-
Contribution aux Fonds d'investissement étudiants	(996 018)	(1 011 428)	996 018	1 011 428	-	-	-	-	-	-
Contribution au Fonds pour le soutien aux activités du milieu	(3 900)	(20 845)	3 900	20 845	-	-	-	-	-	-
Contribution au Fonds de développement de la culture et de l'engagement social	-	(50 000)	-	50 000	-	-	-	-	-	-
Contribution au Fonds citoyens du monde de l'Université Laval	(20 000)	-	20 000	-	-	-	-	-	-	-
Demandes de capitalisation des comités directeurs des fonds	-	-	(4 127 559)	(3 034 568)	-	-	4 127 559	3 034 568	-	-
Politique de dépense des fonds (note 11)	3 393 005	2 258 706	2 959 423	3 936 824	-	-	(6 352 428)	(6 195 530)	-	-
Autres	(3 855)	485 822	115 370	143 529	-	-	(111 515)	(629 351)	-	-
	2 347 579	1 623 203	(32 848)	2 128 058	21 653	39 052	(2 336 384)	(3 790 313)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	5 576 830 \$	4 260 952 \$	69 765 186 \$	74 201 720 \$	120 573 \$	137 782 \$	148 752 503 \$	136 980 086 \$	224 215 092 \$	215 580 540 \$

La Fondation de l'Université Laval

BILAN Au 30 avril

	Fonds d'administration générale		Fonds d'enseignement, de recherche et de développement		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
ACTIF										
Placements à la juste valeur (note 4)	4 003 240 \$	3 602 147 \$	35 926 442 \$	36 187 009 \$	- \$	- \$	147 851 025 \$	135 786 466 \$	187 780 707 \$	175 575 622 \$
Souscriptions à recevoir (note 7)	66 107	56 693	32 941 314	37 468 586	-	-	997 575	1 310 631	34 004 996	38 835 910
Sommes à recevoir de l'Université Laval	3 772 709	3 456 577	-	-	-	-	-	-	3 772 709	3 456 577
Autres sommes à recevoir	83 472	130 456	302 111	-	-	-	8 813	-	394 396	130 456
Frais payés d'avance	147 253	148 545	-	-	-	-	-	-	147 253	148 545
Participation au capital d'une fiducie résiduaire (note 8)	-	-	574 781	526 274	-	-	-	-	574 781	526 274
Don de biens destinés à la vente et à l'utilisation	-	-	44 956	44 956	-	-	-	-	44 956	44 956
Immobilisations (note 9)	-	-	-	-	120 573	137 782	-	-	120 573	137 782
	8 072 781 \$	7 394 418 \$	69 789 604 \$	74 226 825 \$	120 573 \$	137 782 \$	148 857 413 \$	137 097 097 \$	226 840 371 \$	218 856 122 \$
PASSIF										
Sommes à payer à l'Université Laval	350 832 \$	321 988 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	350 832 \$	321 988 \$
Autres créiteurs et charges à payer	722 245	838 417	24 418	25 105	-	-	104 910	117 011	851 573	978 533
Produits reportés (note 10)	1 422 874	1 975 061	-	-	-	-	-	-	1 422 874	1 975 061
	2 495 951	3 133 466	24 418	25 105	-	-	104 910	117 011	2 625 279	3 275 582
SOLDES DE FONDS										
Investis en immobilisations	-	-	-	-	120 573	137 782	-	-	120 573	137 782
Affectation d'origine externe	-	-	69 765 186	74 201 720	-	-	145 101 392	130 992 591	214 866 578	205 194 311
Affectation d'origine interne (note 3)	1 066 301	187 773	-	-	-	-	3 651 111	5 987 495	4 717 412	6 175 268
Non grevés d'affectations	4 510 529	4 073 179	-	-	-	-	-	-	4 510 529	4 073 179
	5 576 830	4 260 952	69 765 186	74 201 720	120 573	137 782	148 752 503	136 980 086	224 215 092	215 580 540
	8 072 781 \$	7 394 418 \$	69 789 604 \$	74 226 825 \$	120 573 \$	137 782 \$	148 857 413 \$	137 097 097 \$	226 840 371 \$	218 856 122 \$

Pour le conseil d'administration :  administrateur

 administrateur

La Fondation de l'Université Laval

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 30 avril

2019

2018

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Rentrées de fonds provenant des souscriptions - Fonds d'administration générale	362 427 \$	55 200 \$
Rentrées de fonds provenant des souscriptions - Fonds d'enseignement, de recherche et de développement	18 593 636	18 587 536
Rachats nets dans la Fiducie globale - fonds non capitalisés	309 739	3 530 911
Produits financiers reçus et utilisés à des fins de fonctionnement	39 096	41 890
Rentrées de fonds provenant de la contribution de l'Université Laval	998 753	1 419 510
Rentrées de fonds provenant du revenu net des stationnements	2 803 628	2 621 319
Rentrées de fonds provenant de la Carte Partenaire	353 166	668 406
Rentrées de fonds provenant des commandites et activités des diplômés	498 860	615 058
Sorties de fonds - charges	(7 425 669)	(7 578 086)
Sorties de fonds - subventions versées	(20 879 661)	(21 802 453)
Autres sorties de fonds	(243 238)	(112 830)
	(4 589 263)	(1 953 539)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations	(21 653)	(39 052)
Rachats nets dans la Fiducie globale - fonds capitalisés	1 751 012	547 445
Acquisition de placements	-	(500 000)
Produit de la cession de placements	24 900	6 000
	1 754 259	14 393

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Apports reçus à titre de dotation	2 153 320	1 437 141
-----------------------------------	-----------	-----------

DIMINUTION DE L'ENCAISSE

(681 684) (502 005)

ENCAISSE, début de l'exercice

1 237 186 1 739 191

ENCAISSE, fin de l'exercice

555 502 \$ 1 237 186 \$

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme activité principale d'apporter une contribution à l'Université Laval (Université) dans la poursuite de ses objectifs. Elle est aussi enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et est conséquemment exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de la Fondation ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont présentées dans les notes suivantes :

- Note 4 - Placements à la juste valeur;
- Note 7 - Souscriptions à recevoir.

Comptabilité par fonds et soldes de fonds

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le Fonds d'administration générale rend compte des activités menées par la Fondation en matière d'administration, de sollicitation et de demandes de subventions de l'Université.

Les Fonds d'enseignement, de recherche et de développement soutiennent, en respect des intentions des donateurs, divers programmes de bourses, d'enseignement, d'acquisition d'équipements et de développement à l'Université. Les soldes de ces fonds tiennent compte des politiques de la Fondation et des demandes des comités directeurs des fonds.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations, à l'exception, s'il y a lieu, des immeubles faisant partie du portefeuille de placements.

Les Fonds de dotation soutiennent les activités générales et particulières. Les soldes de ces fonds provenant d'affectations d'origine externe présentent les dons dirigés vers la dotation à la demande des donateurs. Les soldes des fonds provenant d'affectations d'origine interne tiennent compte des politiques de la Fondation et des demandes des comités directeurs des fonds.

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Affectations

Les affectations d'origine externe de certains montants à un Fonds d'enseignement, de recherche et de développement particulier ou à un Fonds de dotation sont dictées par les donateurs.

Les affectations d'origine interne proviennent des politiques de la Fondation et des demandes des comités directeurs des fonds.

Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode des fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits des Fonds d'enseignement, de recherche et de développement appropriés ou des Fonds de dotation au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration générale au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes sur cession de placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les revenus de placements tirés des ressources affectées servent à financer des activités spécifiques et sont comptabilisés à titre de produits des Fonds d'enseignement, de recherche et de développement ou des Fonds de dotation, en respect des intentions des donateurs.

Les revenus de placements tirés des ressources non affectées sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration générale.

Les revenus des stationnements sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de la Carte Partenaire, d'activités des diplômés et de commandites sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité d'exercice. Les produits qui ont été reçus, mais pour lesquels les services n'ont pas été rendus, sont présentés à titre de produits reportés. Les produits reportés sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Apports et dons reçus sous forme de biens et services

Les apports et dons reçus sous forme de biens et services sont comptabilisés aux résultats à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable, au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Subventions versées

Les dépenses de subventions sont comptabilisées lorsque toutes les approbations nécessaires ont été obtenues.

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur. Les souscriptions à recevoir sont actualisées au taux du marché sur la durée prévue des encaissements. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

La juste valeur des placements est établie de la manière suivante :

- Participation dans la Fiducie globale de placement Université Laval - La Fondation de l'Université Laval

Les unités de fonds sont évaluées d'après la quote-part de la participation de la Fondation sur l'ensemble de ces fonds.

- Fonds communs

La juste valeur des unités de fonds communs représente la quote-part de la participation de la Fondation sur l'ensemble de chaque fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire du fonds.

La valeur de la participation au capital d'une fiducie résiduaire correspond à la juste valeur actualisée de la participation de la Fondation au capital de la fiducie. Le résultat de l'actualisation est amorti selon la méthode du taux effectif sur un maximum de 20 ans et comptabilisé comme revenu de placement de façon à ce que la valeur de la participation au capital de la fiducie reflète le plus fidèlement le montant qui sera alors encaissé.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Polices d'assurance vie

La Fondation est bénéficiaire de polices d'assurance dont les primes sont à la charge des individus. Le capital assuré fera partie de l'actif de la Fondation lors de son encaissement. Dans certains cas, la Fondation est également propriétaire des polices d'assurance. Les valeurs de rachat accumulées sont comptabilisées aux livres à chaque année. Le capital décès de ces polices totalise 5 212 451 \$ au 30 avril 2019 (2018 - 5 212 451 \$).

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, et les durées ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Logiciels	solde décroissant	30 %
Logiciel de sollicitation	linéaire	10 ans
Matériel informatique	solde décroissant	30 %
Mobilier et équipement de bureau	solde décroissant	20 %

Réduction de valeur des immobilisations

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Fondation, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Conversion des devises

La juste valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif exprimés en monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates correspondantes.

3. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, la Fondation est dotée d'une politique de placement qui maximise le rendement tout en maintenant un niveau de risque acceptable. La Fiducie globale vise à ce que les placements des fonds capitalisés produisent un rendement suffisant pour couvrir l'utilisation annuelle des fonds et les frais d'administration tout en maintenant, à long terme, l'indexation du capital, et que les placements des fonds non capitalisés et de roulement produisent un rendement suffisant pour couvrir les besoins financiers de la Fondation. La Fondation est aussi dotée d'un plan financier qui assure un solde minimum du Fonds d'administration générale.

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

3. GESTION DU CAPITAL (suite)

Affectation d'origine interne - Fonds d'administration générale

Étant donné que le capital des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale est garanti pour ses participants, le Fonds d'administration générale de la Fondation permet de compenser les fluctuations négatives qui pourraient survenir. Afin de garantir le capital tout en limitant les fluctuations du Fonds d'administration générale, une réserve est constituée à partir des rendements excédentaires réalisés sur le rendement cible établi par résolution du Comité de placement conjoint de la Fiducie globale.

4. PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

	2019	2018
Participation dans la Fiducie globale de placement		
Université Laval - La Fondation de l'Université Laval		
Fonds capitalisés - moyen et long terme	147 350 733 \$	136 788 509 \$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	12 958 797	12 180 387
Fonds non capitalisés et de roulement - court terme	26 168 416	24 683 320
Encaisse	555 502	1 237 186
Fonds commun de marché monétaire Jarislowski Fraser	801	4 047
Fonds commun d'actions Jarislowski Fraser	279 026	255 528
Fonds commun équilibré Jarislowski Fraser	271 386	251 636
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	196 046	175 009
	187 780 707 \$	175 575 622 \$

La Fondation et l'Université ont mis en commun une partie de leur portefeuille de placements par la création d'une fiducie globale, soit la Fiducie globale de placement Université Laval - La Fondation de l'Université Laval (Fiducie globale). Des modalités administratives distinctes ont été définies pour, d'une part, les fonds capitalisés et, d'autre part, les fonds non capitalisés et de roulement. Les participants peuvent disposer d'unités dans deux fonds distincts, soit les placements à moyen et long terme et les placements à court terme. La répartition des placements de la Fiducie globale s'effectue selon le nombre d'unités détenues par chaque participant dans chacun des fonds distincts.

Un Comité de placement conjoint supervise les opérations reliées aux placements et la mise en application de la Politique et des Directives de placement de la Fiducie globale. Le comité a recours aux services de gestionnaires externes spécialisés dans des secteurs du placement.

L'actif net disponible pour les participants dans les placements de moyen et long terme et de court terme est exprimé en unités à leur juste valeur. Chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'actif net et au revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque mois est établie d'après la juste valeur de l'actif net du fonds divisée par le nombre total d'unités en cours à cette date.

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les placements comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation fondée sur les données autres que les cours de marché au niveau 1, mais à partir de données observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers, classée par niveau par les gestionnaires, selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, au 30 avril 2019 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Participation dans la Fiducie globale de placement Université Laval - La Fondation de l'Université Laval				
Fonds capitalisés - moyen et long terme	73 860 965 \$	28 637 075 \$	44 852 693 \$	147 350 733 \$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	6 495 721	2 518 495	3 944 581	12 958 797
Fonds non capitalisés et de roulement - court terme	7 926 198	18 242 218	-	26 168 416
Encaisse	555 502	-	-	555 502
Fonds commun de marché monétaire - Jarislowski Fraser	-	801	-	801
Fonds commun d'actions - Jarislowski Fraser	279 026	-	-	279 026
Fonds commun équilibré - Jarislowski Fraser	271 386	-	-	271 386
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	-	-	196 046	196 046
	89 388 798 \$	49 398 589 \$	48 993 320 \$	187 780 707 \$

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des placements évalués selon le niveau 3 :

	30 avril 2018	Acquisitions	Dispositions	Revenus de placements nets	30 avril 2019	Variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice pour les placements détenus au 30 avril 2019
Niveau 3						
Fonds capitalisés - moyen et long terme	41 938 495 \$	531 579 \$	(1 152 140)\$	3 534 759 \$	44 852 693 \$	1 456 350 \$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	3 734 430	34 669	(135 383)	310 865	3 944 581	128 079
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	175 009	-	-	21 037	196 046	21 037
	45 847 934 \$	566 248 \$	(1 287 523)\$	3 866 661 \$	48 993 320 \$	1 605 466 \$

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers, classée par les gestionnaires par niveau, selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, au 30 avril 2018 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Participation dans la Fiducie globale de placement Université Laval - La Fondation de l'Université Laval				
Fonds capitalisés - moyen et long terme	67 409 693 \$	27 440 321 \$	41 938 495 \$	136 788 509 \$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	6 002 523	2 443 434	3 734 430	12 180 387
Fonds non capitalisés et de roulement - court terme	6 791 857	17 891 463	-	24 683 320
Encaisse	1 237 186	-	-	1 237 186
Fonds commun de marché monétaire - Jarislowski Fraser	-	4 047	-	4 047
Fonds commun d'actions - Jarislowski Fraser	255 528	-	-	255 528
Fonds commun équilibré - Jarislowski Fraser	251 636	-	-	251 636
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	-	-	175 009	175 009
	81 948 423 \$	47 779 265 \$	45 847 934 \$	175 575 622 \$

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des placements évalués selon le niveau 3 :

	30 avril 2017	Acquisitions	Dispositions	Revenus de placements nets	30 avril 2018	Variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice pour les placements détenus au 30 avril 2018
Niveau 3						
Fonds capitalisés - moyen et long terme	39 167 005 \$	6 359 814 \$	(5 818 002)\$	2 229 678 \$	41 938 495 \$	609 082 \$
Fonds non capitalisés et de roulement - moyen et long terme	3 506 075	547 879	(518 067)	198 543	3 734 430	54 236
Polices d'assurance vie - valeur de rachat	143 348	-	-	31 661	175 009	31 661
	42 816 428 \$	6 907 693 \$	(6 336 069)\$	2 459 882 \$	45 847 934 \$	694 979 \$

Au cours des exercices terminés les 30 avril 2019 et 2018, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3.

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Fondation dispose de politiques pour déterminer, mesurer et surveiller le niveau de risque acceptable lié à ses instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques à cet égard sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ce dernier comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux marchés boursiers.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la Fondation assume des pertes découlant de l'exposition aux fluctuations des devises étrangères. Actuellement, la Fondation conserve le risque lié aux devises qui concerne les portefeuilles d'unités de l'un des deux fonds communs d'actions américaines, des fonds communs d'actions étrangères et du fonds commun d'infrastructures détenues par le biais de sa participation dans la Fiducie globale. En fin d'exercice, une hausse ponctuelle de 2 % de la valeur de la devise canadienne par rapport aux autres monnaies aurait eu pour effet de diminuer la valeur des soldes des fonds et des revenus de placements d'environ 1 100 000 \$ (2018 - 1 000 000 \$). Une baisse ponctuelle de 2 % aurait eu l'effet inverse.

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque de perte découlant des fluctuations des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille à une variation des taux d'intérêt est affectée par la composition d'une partie du portefeuille comprenant des unités de participation dans des titres du marché monétaire, des titres obligataires, du fonds commun d'obligations, du fonds commun de dettes hypothécaires commerciales et du fonds commun de prêts bancaires, détenus par le biais de sa participation dans la Fiducie globale, dont la durée modifiée est d'environ quatre ans pour les placements à moyen et long terme et d'environ deux ans pour les placements à court terme. En fin d'exercice, une hausse ponctuelle de la structure des taux d'intérêt de 0,25 % aurait eu pour effet de diminuer la valeur des soldes des fonds et des revenus de placements d'environ 600 000 \$ (2018 - 600 000 \$). Une baisse ponctuelle de 0,25 % aurait eu l'effet inverse.

Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond au risque que la Fondation assume des pertes découlant de l'exposition aux fluctuations des marchés boursiers par le biais de sa participation dans la Fiducie globale et des fonds communs qu'elle détient en propre. En fin d'exercice, une hausse ponctuelle de 5 % des marchés boursiers aurait eu pour effet d'augmenter la valeur des soldes des fonds et des revenus de placements d'environ 4 000 000 \$ (2018 - 3 700 000 \$). Une baisse ponctuelle de 5 % aurait eu l'effet inverse. La politique de placement prévoit des limites d'exposition aux marchés boursiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'un débiteur ne respecte pas ses obligations financières.

À cet effet, les Directives de placement de la Fiducie globale limitent à 10 % le poids maximal d'un même émetteur corporatif dans ses portefeuilles de titres de marché monétaire et obligataire, de fonds obligataires à moyen et long terme, de dettes hypothécaires commerciales et de prêts bancaires.

De plus, elles imposent des cotes de crédit minimales à l'acquisition, un titre obligataire ne pouvant avoir une cote inférieure à BBB selon S&P ou l'équivalent alors qu'un titre du marché monétaire doit être d'au moins R-1 low selon DBRS ou l'équivalent. Aussi, le poids des titres obligataires canadiens de sociétés BBB de moyen et long terme ne peut excéder de plus de 10 % celui de l'indice de référence FTSE TMX Canada Univers.

Le portefeuille de dettes hypothécaires commerciales détenu par le biais de sa participation dans la Fiducie globale est principalement constitué de prêts hypothécaires de premier rang avec un ratio, emprunt sur valeur marchande de la propriété, inférieur à 75 %. Un maximum de 20 % de la valeur marchande de ce sous-portefeuille peut être investi dans des prêts hypothécaires qui ne sont pas de premier rang ou dont le ratio, emprunt sur valeur marchande de la propriété, est supérieur à 75 %, mais sans excéder 90 %, à moins que le prêt ne soit garanti par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ce sous-portefeuille doit aussi être bien diversifié par secteur. Un maximum de 50 % peut être investi dans un seul secteur.

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Quant à lui, le portefeuille de prêts bancaires détenu par le biais de sa participation dans la Fiducie globale consiste en des prêts octroyés par des banques à des entreprises de grande et moyenne taille ayant une qualité de crédit inférieure (moins de BBB).

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une portion significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Sous réserve de la détention de titres gouvernementaux du marché monétaire ainsi que de la proportion d'obligations fédérales, provinciales et municipales dans les titres obligataires et le fonds commun de placements obligataires détenus par le biais de sa participation dans la Fiducie globale, la Fondation n'a pas de concentration du risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit, incluant les gouvernements, est de 100 % de l'actif financier au 30 avril 2019, excluant les fonds communs Jarislowski Fraser et les actions et les unités de participation dans des fonds communs d'actions, immobilier et d'infrastructures détenus par le biais de sa participation dans la Fiducie globale.

La Fondation est exposée au risque de crédit sur les souscriptions à recevoir. La direction de la Fondation considère que la provision pour non-respect des engagements est suffisante dans les circonstances.

La Fondation est également exposée au risque de crédit sur les autres sommes à recevoir.

L'exposition maximale au risque de crédit, incluant les gouvernements, est d'environ 111 150 000 \$ (2018 - 113 155 000 \$).

Le tableau suivant fournit des renseignements sur le niveau de qualité des titres du marché monétaire et obligataire et des unités de participation dans des fonds d'obligations à court terme, de celui à moyen et long terme ainsi que de celui de prêts bancaires détenus par le biais de la participation de la Fondation dans la Fiducie globale déterminé par les gestionnaires en se fondant sur l'évaluation des agences de notation reconnues du secteur privé. Au 30 avril 2019, ces titres représentent un montant de 57 685 421 \$ (2018 - 54 425 485 \$).

	2019	2018
AAA	17,4 %	19,4 %
AA	25,9	20,7
A	28,9	32,2
BBB	8,8	8,2
BB et moins	19,0	19,5
	100,0 %	100,0 %

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Fondation ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de flux de trésorerie au moment approprié. La Fondation est dotée d'une politique de placement qui prévoit une répartition de l'actif en fonction de ses besoins futurs de liquidités.

Les actifs du Fonds d'administration générale sont gérés comme des actifs des fonds non capitalisés et de roulement.

Le bilan comprend des passifs financiers dont l'échéance est de moins d'un an.

7. SOUSCRIPTIONS À RECEVOIR

	2019	2018
Souscriptions à recevoir	38 523 843 \$	43 606 456 \$
Provision pour non-respect des engagements	(4 518 847)	(4 770 546)
	34 004 996 \$	38 835 910 \$

L'actualisation des souscriptions à recevoir a un effet positif de 43 507 \$ (2018 - 90 201 \$). Les taux d'actualisation utilisés sont ceux de la courbe de zéro-coupon de la Province de Québec pour les termes de 1 à 10 ans. Les taux varient de 1,71 % à 2,38 % (2018 - de 0,81 % à 2,88 %).

Les paiements de souscriptions pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

	2019	2018
1 an	13 457 893 \$	12 038 149 \$
2 ans	6 934 110	8 679 200
3 ans	5 242 029	6 520 077
4 ans	3 164 676	4 755 283
5 ans	1 923 574	2 540 157
6 à 10 ans	3 282 714	4 303 044
	34 004 996 \$	38 835 910 \$

Les paiements des souscriptions à recevoir dont l'échéance est de plus de 10 ans ne sont pas comptabilisés. Ceux-ci totalisent 3 643 999 \$ (montant non actualisé) au 30 avril 2019 (2018 - 4 239 931 \$).

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

8. PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE FIDUCIE RÉSIDUAIRE

Au cours de l'exercice 2013, une fiducie résiduaire de charité d'une valeur de 2 500 000 \$, pour laquelle la Fondation a été désignée bénéficiaire du capital pour 20 % de celle-ci, a été créée. La Fondation recevra sa part du capital au premier des deux événements suivants :

- 20 ans après la création de la fiducie, soit le 21 décembre 2032;
- Au décès du bénéficiaire du revenu désigné dans l'Acte de fiducie.

Le bénéficiaire du revenu désigné ne peut, sous aucune considération, utiliser le capital.

	2019	2018
Valeur future de la participation au capital d'une fiducie	1 975 015 \$	1 975 015 \$
Incidence de l'actualisation	1 400 234	1 448 741
Valeur au coût amorti de la participation au capital d'une fiducie	574 781 \$	526 274 \$

9. IMMOBILISATIONS

	2019		2018	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	129 842 \$	129 842 \$	-	-
Logiciels	132 235	120 055	12 180	17 401
Logiciel de sollicitation	2 124 917	2 124 917	-	-
Matériel informatique	610 343	547 715	62 628	63 176
Mobilier et équipement de bureau	303 726	257 961	45 765	57 205
	3 301 063 \$	3 180 490 \$	120 573 \$	137 782 \$

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

10. PRODUITS REPORTÉS

	2019			2018	
	Solde au début	Reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin	Solde à la fin
Carte Partenaire	1 778 743 \$	326 616 \$	(775 230)\$	1 330 129 \$	1 778 743 \$
Activités des diplômés	31 814	197 995	(202 797)	27 012	31 814
Commandites	164 504	290 895	(389 666)	65 733	164 504
	1 975 061 \$	815 506 \$	(1 367 693)\$	1 422 874 \$	1 975 061 \$
Produits reportés au prochain exercice	868 595 \$			635 281 \$	868 595 \$
Produits reportés à long terme	1 106 466 \$			787 593 \$	1 106 466 \$

11. POLITIQUE DE DÉPENSE DES FONDS

	Fonds d'administration générale		Fonds d'enseignement, de recherche et de développement		Fonds de dotation	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Frais d'administration imputables à la partie capitalisée des Fonds de la Fondation	1 356 295 \$	1 308 632 \$	- \$	- \$	(1 356 295)\$	(1 308 632)\$
Revenus de placements nets imputables à la partie non capitalisée des Fonds de la Fondation	1 792 801	593 652	(1 792 801)	(593 652)	-	-
Pouvoir de dépenser sur la partie capitalisée des Fonds de la Fondation	243 909	356 422	4 752 224	4 530 476	(4 996 133)	(4 886 898)
	3 393 005 \$	2 258 706 \$	2 959 423 \$	3 936 824 \$	(6 352 428)\$	(6 195 530)\$

12. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

Les gains non réalisés sur les placements représentent un montant de 4 998 016 \$ en 2019 (2018 - pertes de 4 253 608 \$). Des frais de gestion d'un montant de 715 119 \$ (2018 - 750 504 \$) ont été comptabilisés à l'encontre des revenus.

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

13. CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

	2019	2018
Frais d'administration imputables à la partie capitalisée des Fonds de l'Université	549 668 \$	545 993 \$
Revenus de placements nets imputables à la partie non capitalisée des Fonds de l'Université	174 702	71 301
Maintien du fichier des diplômés	200 000	200 000
Contribution - fonctionnement et informatique	622 858	532 335
Locaux prêtés	237 020	233 881
	1 784 248 \$	1 583 510 \$

14. REVENU NET DES STATIONNEMENTS

Gestion des stationnements

La convention de bail couvrant la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 permet à la Fondation de louer tous les terrains servant au stationnement appartenant à l'Université et situés sur le campus de cette dernière, ainsi que certains terrains de stationnement que l'Université a elle-même loués de tierces parties. Le loyer annuel de base correspond à un montant de 50 % des revenus bruts annuels de stationnement provenant de l'exploitation des lieux loués et des biens loués. L'une ou l'autre des parties pourra mettre fin au bail en donnant un avis de résiliation de 90 jours à l'autre partie, même si la durée du bail ou de tout renouvellement n'est pas expirée.

Le contrat de gestion des stationnements est intervenu entre la Fondation et l'Université afin de retenir les services de l'Université pour effectuer la gestion des stationnements. Les honoraires de gestion correspondent au coût des dépenses d'exploitation annuelles majorées d'un montant équivalent à 10 % desdites dépenses. Le contrat de gestion, échu en avril 2019, a été reconduit automatiquement au 1^{er} mai 2019 pour un an, aux mêmes conditions.

Le revenu net des stationnements se détaille ainsi :

	2019	2018
Revenus	10 365 102 \$	10 303 533 \$
Dépenses	7 667 095	7 567 473
	2 698 007 \$	2 736 060 \$

La Fondation de l'Université Laval

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 avril 2019

15. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Fondation est, au sens donné par le Manuel de CPA Canada, soumise à une influence notable de l'Université. La Fondation sollicite des fonds au nom de l'Université avec l'accord explicite ou implicite de celle-ci. La quasi-totalité des fonds ainsi sollicités est, conformément aux intentions du donateur ou en raison d'autres exigences, transférée à l'Université ou utilisée par celle-ci dans le respect des règles applicables. Au cours de l'exercice, la Fondation a effectué des opérations avec l'Université. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties lors de la signature des accords.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Contribution de l'Université Laval	1 784 248 \$	1 583 510 \$
Frais de gestion des stationnements	245 616 \$	233 936 \$
Frais de location des stationnements	4 965 321 \$	4 994 175 \$
Subventions versées	20 048 310 \$	21 352 047 \$
Charges locatives	237 020 \$	233 881 \$